

HONORAIRES TRANSACTIONS VENTES

Honoraires TTC à charge acquéreur :

☞ Vente Habitation :

☞ Vente Terrain constructible

. de 0 à 29 999 €	3000 € TTC
. de 30 000 à 49 999 €	4000 € TTC
. de 50 000 à 59 999 €	5000 € TTC
. de 60 000 à 69 999 €	5900 € TTC
. de 70 000 à 90 000 €	6400 € TTC
. de 100 000 à 109 999 €	6900 € TTC
. de 110 000 à 119 999 €	7500 € TTC
. de 120 000 à 129 999 €	8300 € TTC
. de 130 000 à 139 999 €	8900 € TTC
. de 140 000 à 149 999 €	9400 € TTC
. à partir de 150 000€	9900 € TTC

☞ Avis de valeur d'un bien d'habitation : OFFERT DANS LE CADRE D'UNE MISE EN VENTE sinon Forfait à 180€ ttc incluant :

- . la durée, aller et retour, du trajet entre l'Agence et le lieu de l'estimation
- . le temps passé sur le site
- . le temps passé à la rédaction du rapport
- . les frais de déplacement

Honoraires HT à charge acquéreur (TVA EN SUS) :

☞ Vente Mixte Habitation / Commerce / Professionnel

☞ Vente Locaux Commerciaux

☞ Vente Locaux Industriels

☞ Vente Bureaux

☞ Vente terrain non constructible

☞ Vente Garage

☞ Vente Parking

. de 0 à 50 000 €	8 %
. de 50 001 € à 150 000 €	7 %
. de 150 001 à 300 000 €	6 %
. de 300 001 à 600 000 €	5 %
. de 600 001 à 900 000 €	4 %
. à partir de 900 001 €	3,5 %

Honoraires HT à charge acquéreur (TVA EN SUS) :

☞ Vente Fonds de commerces

☞ Vente de parts de société

☞ Vente de droit au bail

☞ Vente Pas de Porte

. de 0 à 100 000 €	10 % (avec un minimum de 3000€ ht)
. de 100 001 à 150 000 €	8,5 %
. de 150 001 à 200 000 €	8 %
. de 200 001 à 250 000 €	7,5 %
. de 250 001 à 300 000 €	7 %
. de 300 001 à 350 000 €	6,5 %
. de 350 001 à 400 000 €	6 %
. de 400 001 à 450 000 €	5,5 %
. de 450 001 à 500 000 €	5 %
. de 500 001 et +	4 %

HONORAIRES LOCATIONS

👉 Location à usage d'habitation ou mixte (T.V.A. incluse)

Honoraires indiqués ci-dessous par partie TVA incluse

Honoraires TTC (par partie) de présentation, montage de dossier et de rédaction du bail : 7 % TTC du loyer annuel par partie dans la limite du plafond prévu par la loi ALUR fixé à 8 euros du m²

Honoraires TTC (par partie) de réalisation et rédaction de l'état des lieux (entrée et sortie) : 100 € jusqu'à 30m² au-delà 2€ supplémentaires par m²

Honoraires TTC de réalisation du bail seul : 120 € TTC

**En aucun cas, les honoraires du locataire ne peuvent excéder 8 € TTC/ m² pour la visite du logement, le dossier et la rédaction du bail et 3€ / m² pour l'état des lieux. En cas de cumul de ces deux prestations, les honoraires seront de maximum 1 mois de loyer maximum par partie*

👉 Location à usage professionnel ou commercial ou industriel (T.V.A. en sus)

Honoraires à charge exclusive du preneur : TVA en sus

Honoraires HT de présentation, montage de dossier et d'intermédiation et rédaction du bail calculés sur le prix du loyer HT :

Loyer de 0 à 1 000 €	15 % sur le loyer annuel H.T.
Loyer de 1 001 € à 2 000 €	14 % sur le loyer annuel H.T.
Loyer de 2 001 € à 4 000 €	12 % sur le loyer annuel H.T.
Loyer à partir de 4 001 €	10 % sur le loyer annuel H.T.

Honoraires HT si uniquement rédaction du Bail : 1 mois de loyer HT (minimum 600€ HT)

Honoraires HT d'Etablissement d'Etat des Lieux entrée et sortie : Forfait à 150€ HT

👉 Location de parking et de garage (T.V.A. incluse)

Honoraires indiqués ci-dessous par partie TVA incluse

Honoraires TTC d'organisation de la visite, constitution du dossier, rédaction du bail, état des lieux d'entrée/sortie : 1 mois de loyer hors charges par partie (bailleur/locataire)

HONORAIRES « GESTION LOCATIVE »

Nous travaillons en collaboration avec « Ma Gestion Locative » pour vous assurer la gestion de votre bien (l'intégralité des tâches techniques, administratives, comptables et juridiques qui incombent aux propriétaires bailleurs dans le respect de la législation en vigueur) et les assurances pour vous couvrir des risques locatifs.

La gestion de votre bien + L'assurance des risques locatifs = 8.98% ttc des encaissements.

L'assurance couvre 4 garanties :

- + **Loyers et charges impayés à 100%** sans franchise ni carence ni plafond de loyer
- + **Détériorations immobilières** : prise en charge de dégradations non couvertes par le dépôt de garantie (plafond de 7625 euros par sinistre ; sans franchise)
- + **Défense secours** : la compagnie garantie l'assuré contre un éventuel litige juridique l'opposant à son locataire
- + **Protection juridique** : prise en charge totale des frais d'avocat, d'huissier, et de justice si le dossier est confié à la compagnie MMA.

Honoraires : 8.98% ttc des encaissements. Tarif appliqué sur les loyers hors charges inférieurs à 1500€ par mois dont 1.90€ d'assurance des risques locatifs ; voir conditions en agence.

107, RUE DU PRESIDENT DE GAULLE 85000 LA ROCHE-SUR-YON

TEL. 02 51 05 09 00 CONTACT@LACLEFACILE.FR

WWW.LACLEFACILE.FR

SARL AU CAPITAL DE 10 000 € - SIRET : 842 395 725 00018 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR158423957253
CARTE PROFESSIONNELLE T N° CPI 85012018000037562 - PREFECTURE DE DELIVRANCE DE LA CARTE PROFESSIONNELLE : CCI LA ROCHE SUR YON